



Saisie d'un véhicule - vente aux enchères - dette de la banque

Par **KLAKC05**, le **05/10/2008** à **14:49**

Bonjour, je m'adresse à vous au nom de mon voisin.

Suite à un licenciement abusif (en instance au tribunal en ce moment) la banque a saisi un camping-car acheté à crédit dont ils ont remboursé un an de mensualité. Puis le licenciement les a laissé 4 mois sans salaire (madame étant en congé parental suite à la naissance de leur 4ème enfant agé aujourd'hui de 2 ans 1/2).

Valeur d'achat : 27 000 euros (à qqc prêt ! je ne connais pas le montant exact)

Valeur de la saisie : 1500 euros .

Le véhicule a été mis en vente aux enchères par la banque.

le véhicule a été vendu : 12 000 euros.

La banque se retourne maintenant contre mon voisin pour réclamer le complément (équivalent à 17 000 euros).

En ont-il le droit ? A quoi sert la saisie de ce véhicule s'ils doivent encore payé pour ce véhicule ?

Dans l'attente de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **domi**, le **05/10/2008** à **15:02**

bonjour , malheureusement c'est comme ça que ça se passe ! La banque a récupéré une

partie de la somme et votre voisin va devoir rembourser le reste puisque la vente n'a pas couvert la totalité du crédit . Domi .

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **16:13**

Intérêts compris d'où $12.000 \text{ €} + 15.000 \text{ €} = 29.000 \text{ €}$ (soit les 27.000 € empruntés + les intérêts).